



COMMUNE DE OBERSAASHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OBERSAASHEIM
DE LA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2024

*Sous la présidence de Madame Marie-Laure GEBER, Maire.
Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.
Elle ouvre la séance à 19h.*

Présents :

HAUMESSER Christian	1 ^{er} Adjoint au Maire
MELAYE Angéline	2 ^{me} Adjointe au Maire
CORTIJO Juan	3 ^{me} Adjoint au Maire

ACKERMANN Gérard – COMBRE Rémy – FROMM Christine – FURLING Magalie –
GUIRA Rita – HILDWEIN Joël – SCHUBNEL Thierry – SPINDLER Camille

Absente excusée :

MAYNARD Marlyse

Secrétaire de séance :

Madame SPITZ Rachel

Avant de passer à la lecture de l'ordre du jour, Madame le Maire demande à rajouter le point suivant :

- Contrat de services Bles BL connect

Adjonction approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du dernier procès-verbal
- 2) Création d'une forêt alluviale à Obersaasheim et Geiswasser
- 3) Etude de sécurisation des routes départementales
- 4) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2023
- 5) Modification de la longueur de la voirie communale
- 6) Contrat de prestation de services pour la gestion des DT / DICT du réseau d'éclairage public de la Commune
- 7) Détection et géoréférencement du réseau d'éclairage public de la Commune
- 8) Convention de mission d'accompagnement pour la mise en conformité des traitements de données personnelles au RGPD
- 9) Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025
- 10) Contrat de services Bles BL connect
- 11) Divers

Accusé de réception en préfecture
068-216802462-20241120-01-20-11-2024-DE
Date de télétransmission : 03/12/2024
Date de réception préfecture : 03/12/2024

Madame le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Dominique WECKNER - du Syndicat Mixte des Cours d'eau et Canaux de la Plaine du Rhin (Rivières de Haute-Alsace) - pour la présentation du projet de création d'une forêt alluviale à Obersaasheim (et Geiswasser) et le remercie pour sa présence.

1. Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 octobre 2024 a été transmis à tous les membres avant la réunion. Aucune observation n'ayant été formulée, il est approuvé à l'unanimité.

2. Création d'une forêt alluviale à Obersaasheim et Geiswasser

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Dominique WECKNER des Rivières de Haute-Alsace.

Le Syndicat Mixte des Cours d'eau et Canaux de la Plaine du Rhin a inscrit un projet de création d'une forêt alluviale sur le ban de la Commune d'Obersaasheim à son programme de travaux.

Il s'agit de faire suite à la problématique de limitation du débit du Giessen à Geiswasser. L'idée est de créer une dérivation du Giessen dans la forêt communale d'Obersaasheim. Le site s'y prête bien car la topographie est encore marquée par d'anciens bras du Rhin. En s'appuyant sur le tracé de ces anciens bras, il est possible de réaliser un chenal secondaire dans la forêt, sur une longueur d'environ 900 mètres, afin de recréer une véritable forêt alluviale rhénane.

Rivières de Haute-Alsace sera chargé des travaux et de toutes les démarches administratives.

Les travaux seront réalisés durant l'hiver 2026/2027

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable au projet de création d'une forêt alluviale à Obersaasheim
- REMERCIE Monsieur Dominique WECKNER pour son intervention.

3. Etude de sécurisation des routes départementales

Par délibération en date du 11 octobre 2024 - point 6b - le Conseil Municipal a approuvé la réalisation d'une étude de sécurisation portant principalement sur les routes départementales et sur le centre-village.

Trois bureaux d'études ont été consultés afin qu'ils présentent une offre de prestation. Il s'agit des bureaux d'études suivants : CARDOMAX, ADAUHR et BEREST.

Après l'étude des différentes propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'offre présentée par le Bureau d'études BEREST - la mieux disante - pour un montant de 9 650 euros HT, soit 11 580 euros TTC + option (non chiffrée) sortie école/rue Saint Gall.
- DIT que les crédits seront inscrits au Budget 2025.
- PREND NOTE qu'une demande d'aide financière sera déposée auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace - au titre des amendes de police – et autres Organismes publics.
- CHARGE Madame le Maire ou son Représentant de signer tout document afférent à ce dossier.

4. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2023

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (articles D2224-1 et suivants) stipule que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Présenté au Conseil Communautaire dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport doit faire l'objet d'une communication par les Maires de chacune des communes membres de l'EPCI à leur Conseil Municipal.

Madame le Maire précise que le rapport émis par la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach, pour l'année 2023, a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant la réunion. Elle rappelle que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service (actions menées au cours de l'année, indicateurs techniques, financiers...).

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2023 établi par la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach
- INDIQUE que ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté en mairie.

Madame le Maire informe le Conseil s'être adressée à Monsieur Roland DURR, Vice-Président en charge de l'assainissement, afin de savoir si la Communauté de Communes envisage dans les années à venir la mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées dans les rues du village non assainies à ce jour. Il s'agit de la rue des Jardins (une partie), de la rue des Prés (une partie) et de l'Impasse rue du Maréchal Leclerc.

Suite à cette entrevue, Monsieur Roland DURR a demandé au service « Assainissement » l'établissement d'un avant-projet et d'un chiffrage ainsi que la réalisation de plans approximatifs pour les travaux restants à réaliser.

5. Modification de la longueur de la voirie communale

La commune a l'obligation de déclarer chaque année auprès des Services de la Préfecture la longueur de la voirie communale mise à jour.

Pour rappel : le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'appuie en particulier sur le critère concernant la longueur de la voirie communale.

A ce jour, il est possible d'intégrer à la voirie communale la « Rue de l'Ours », soit 390 mètres.

Pour information, l'ancien linéaire est de 13 270 mètres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACTUALISE et APPROUVE le linéaire de voirie communale à 13 660 mètres (13 270 + 390).
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à déclarer ce nouveau linéaire auprès des Services de la Préfecture.
- AUTORISE Madame le Maire ou son Représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

6. Contrat de prestation de services pour la gestion des DT / DICT du réseau d'éclairage public de la Commune

Depuis juillet 2012, la réglementation nous impose de réaliser des DT – DICT et d'interroger le guichet unique pour obtenir la liste des exploitants de réseaux susceptibles d'être présents sur la zone de nos travaux.

Afin de répondre aux exigences du décret « DT-DICT » la Commune a confié à VIALIS le traitement délégué des déclarations DT – DICT de ses installations d'éclairage public (réseau d'éclairage public et illuminations des édifices publics).

Le contrat de prestation de services pour ladite gestion arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Madame le Maire propose de le renouveler, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025, pour le prix de 800 € HT/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de contrat de prestation de services émise par la Société VIALIS pour la gestion des DT – DICT du réseau d'éclairage public de la Commune pour une durée de 4 ans, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028, pour le prix de 800 € HT/an.
- AUTORISE Madame le Maire ou son Représentant à signer le contrat avec la Société VIALIS et tous documents y afférents.

7. Détection et géoréférencement du réseau d'éclairage public de la Commune

Toutes les parties prenantes d'un projet de travaux : exploitants de réseaux, responsables de projets, exécutants de travaux ou encore gestionnaires de voirie, ont une responsabilité égale et doivent garantir la sécurité du chantier par un travail préalable (DT, DICT, ...).

En effet, certains réseaux dits « sensibles » peuvent poser des questions de sécurité lors de la réalisation d'un chantier. D'où l'importance de localiser avec précision ces réseaux.

La cartographie précise des réseaux dits « sensibles » – pour les zones rurales – est fixée au 1^{er} janvier 2026. A noter : les données sur ces réseaux devront être de la classe A (précision de localisation inférieure à 0,4 m pour ce qui concerne les réseaux souples).

Madame le Maire propose de confier la mission de détection et de géoréférencement des réseaux dits « sensibles » à un prestataire (réseaux souterrains, réseaux aériens, éléments ponctuels tels que les armoires, les chambres,...).

Elle informe le Conseil que plusieurs prestataires ont été consultés pour cette mission. Ils sont au nombre de 4.

Après avoir étudié les différentes propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'offre présentée par le prestataire GEOSAT- la mieux disante – d'un montant total de 5 390 € HT, soit 6 468 € TTC.
- DIT que les crédits seront inscrits au budget 2025.
- AUTORISE Madame le Maire ou son Représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

8. Convention de mission d'accompagnement pour la mise en conformité des traitements de données personnelles au RGPD

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement (la collectivité).

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La précédente convention ayant pour échéance le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1^{er} janvier 2025. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre des précédentes conventions est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition

Par la présente délibération, nous nous proposons d'adhérer à la mission RGPD du centre de gestion.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

MADAME LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
068-216802462-20241120-01-20-11-2024-DE
Date de télétransmission : 03/12/2024
Date de réception préfecture : 03/12/2024

DECIDE

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- d'autoriser Madame le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- d'autoriser Madame le Maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité

9. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

En vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire peut, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif et sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif 2024 est de 466 300,66 €. Conformément aux textes applicables, l'ouverture des crédits d'investissement peut se faire à hauteur maximale de 116 575,1650 €, soit 25 % de 466 300,66 €. Il est proposé de faire application de cet article à hauteur maximale de 117 075,16 € (voir tableau ci-dessous).

Chapitres	Libellés	BP + DM 2024	25 %
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	500,00
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	2 500,00
21	Immobilisations corporelles	394 300,66	98 575,16
23	Immobilisations en cours	60 000,00	15 000,00
	TOTAL	466 300,66	116 575,16

Les dépenses d'investissement à effectuer avant le vote du Budget Primitif 2025 sont les suivantes :

▸ Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »

Compte 2088 « Autres immobilisations incorporelles » -

Géoréférencement éclairage public

7 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
068-216802462-20241120-01-20-11-2024-DE
Date de télétransmission : 03/12/2024
Date de réception préfecture : 03/12/2024

- ▶ Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »
 - Compte 203 « Frais d'études, de recherches et de développement et frais d'insertion » -
Etude sécurisation rues du village et centre-bourg 15 000,00 €
- ▶ Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »
 - Compte 203 « Frais d'études, de recherches et de développement et frais d'insertion » -
*Mission maîtrise d'œuvre aménagements de
sécurité voiries* 7 000,00 €
- ▶ Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »
 - Compte 2156 « Matériel et outillage d'incendie et de défense civile » -
Achat casques 1 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2025, selon le détail ci-dessus.

10. Contrat de services Bles BL connect

La Commune a conclu un contrat de services intitulé « Bles BL connect e.magnus RH » avec la Société BERGER LEVRAULT. Il s'agit d'une solution de dématérialisation qui permet d'automatiser les flux de données sociales – en toute sécurité (par exemple : les taux de prélèvements à la source de l'impôt sur le revenu).

Ce contrat a pris fin le 31 octobre 2024.

Madame le Maire propose de le renouveler – pour une durée de 36 mois – à compter du 1^{er} novembre 2024 (expiration le 31 octobre 2027).

Le montant annuel s'élève à la somme de 66,35 € HT, soit 79,62 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de contrat de services émise par la Société BERGER LEVRAULT pour la prestation «Bles BL connect e.magnus RH » pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} novembre 2024 jusqu'au 31 octobre 2027 - pour le prix de 66,35 € HT/an, soit 79,62 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire ou son Représentant à signer le contrat de services avec la Société BERGER LEVRAULT ainsi que tout document afférent à ce dossier.

11. Divers

- a) Fermage - changement de dénomination et de gérance.

Madame GRINGER Anne-Marie informe la Commune qu'elle a fait valoir ses droits à la retraite et que la Société EARL DE L'EGLISE se dénomme désormais SCEA GRINGER DE L'EGLISE.

Madame GRINGER Anne-Marie sollicite à présent le transfert de la location des parcelles communales au profit de la SCEA GRINGER DE L'EGLISE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ ACCEPTE le transfert de la location

- de la parcelle agricole cadastrée section 53 parcelle 18 (lot n° 5) au lieu-dit Haertle pour une surface de 2 ha 50 a
- de la parcelle agricole cadastrée section 53 parcelle 18 (lot n° 4) au lieu-dit Haertle pour une surface de 2 ha
- de la parcelle agricole cadastrée section 54 parcelle 34 (lot n° 7 bis) au lieu-dit Kirschenstraessle pour une surface de 1 ha

au profit de la SCEA GRINGER DE L'EGLISE représentée par sa nouvelle gérante Madame BLANCHAIS Mélanie, à compter du 20 novembre 2024.

▶ AUTORISE Madame le Maire à établir et à signer un avenant au contrat de bail à ferme avec la SCEA GRINGER DE L'EGLISE, représentée par Madame BLANCHAIS Mélanie, avec effet au 20 novembre 2024.

- b) Madame le Maire informe organiser les vœux du Maire le vendredi 17 janvier 2025.
- c) Madame le Maire présente une carte de remerciement qu'elle a réceptionnée.
- d) Madame le Maire présente des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles elle n'a pas fait valoir son droit de préemption.
- e) Madame le Maire présente des informations organisationnelles concernant les Musicales du Rhin.
- f) Monsieur HAUMESSER Christian informe que la livraison de conteneur – destiné à l'entrepôt de tables et de chaises de la Salle Polyvalente - a été effectuée.
- g) Monsieur HAUMESSER Christian présente différentes variables concernant l'acquisition de tables et de bancs pour la Salle Polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal porte son choix pour l'acquisition de :

- 80 tables auprès de la Société Pro-Mob, pour un montant de 6 940,51 € TTC soit 5 783,76 € HT
- 308 chaises ainsi que 10 cadres de transport auprès de la Société France Collectivités pour un montant total de 9 385,58 € TTC soit 7 821,40 € HT.

Monsieur HAUMESSER Christian informe les conseillers que la Région Grand Est est susceptible de subventionner cet achat à hauteur de 30 %. Le dossier est en cours.

- h) Monsieur HAUMESSER Christian rappelle que la fête des aînés aura lieu le 12 janvier 2025. L'assemblée prend note des différentes propositions de repas.
- i) Monsieur HAUMESSER Christian propose de réunir la commission voirie concernant le dossier du parking centre-village. Celle-ci est fixée au jeudi 28 novembre 2024 à 18 heures à la Mairie.
- j) Monsieur HAUMESSER Christian propose de se retrouver autour d'un repas entre conseillers municipaux et agents en janvier 2025.

- k) Monsieur SCHUBNEL Thierry demande des informations quant à la Gestion Technique du Bâtiment « Eglise » (GTB). Il aurait souhaité pouvoir continuer à gérer le chauffage de l'église avec l'ancien PC de supervision – en attendant le remplacement de l'automate de gestion.
- l) Madame FROMM Christine fait part à l'assemblée que l'Association de gymnastique aimerait bénéficier de la Salle Polyvalente le mercredi soir pour des cours de yoga. L'assemblée approuve cette demande.
- m) Madame FROMM Christine fait part d'une demande de réservation de la Salle Polyvalente. Des renseignements complémentaires vont être demandés.
- n) Madame FROMM Christine informe que des sachets de déjections canines sont régulièrement déposés dans la poubelle – au niveau du portillon de l'école. Un écriteau va être mis en place pour rappeler cette interdiction.
- o) Madame FROMM Christine informe que les quilleurs proposeront des calendriers aux administrés les 7 et 8 décembre 2024.
- p) Monsieur ACKERMANN Gérard propose d'installer un thermostat à la Salle Polyvalente pour programmer les périodes d'inoccupation.
- q) Monsieur ACKERMANN Gérard propose de réorganiser les box de rangement pour faciliter le nettoyage de la Salle Polyvalente après les manifestations.
- r) Monsieur HILDWEIN Joël informe que les sapeurs-pompiers passeront dans les foyers pour proposer des calendriers aux administrés le 24 novembre 2024.
- s) Monsieur HILDWEIN Joël indique que la cérémonie de la Sainte-Barbe aura lieu le 7 décembre 2024 à 11 heures au Monument aux Morts à l'issue d'une messe qui, elle, aura lieu à 10 heures.
- t) Monsieur CORTIJO Juan demande des informations concernant l'adjudication de bois à Obersaasheim.
- u) Monsieur CORTIJO Juan fait le point concernant une réunion, qui a eu lieu en Mairie avec des représentants de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach relative à une « Stratégie agro-environnementale / Natura 2000 permettant de concilier enjeux de conservation écologique et production agricole »
- Une deuxième réunion du comité de pilotage est programmée le 17 décembre 2024 de 15h à 17h à la Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach.
- v) Madame MELAYE Angéline fait part d'une demande de Monsieur HUSSON Romain, Président de l'association « ASLO » concernant la vérification périodique des paniers de basket à la Salle Polyvalente.
- w) Madame MELAYE Angéline informe que le loto des écoles aura lieu le 26 janvier 2025.
- x) Madame MELAYE Angéline fait le point sur l'avancement de l'organisation du marché de Noël du 15 décembre 2024. 19 exposants seront présents, ainsi que le Père Noël. Différentes activités seront proposées.

COMMUNE D'OBERSAASHEIM

PV DU CM DU 20/11/2024

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant demandé la parole, Madame le Maire clôt la séance à 22 h 00.

Obersaasheim, le 3 décembre 2024

Le Maire,



Marie-Laure GEBER

Accusé de réception en préfecture
068-216802462-20241120-01-20-11-2024-DE
Date de télétransmission : 03/12/2024
Date de réception préfecture : 03/12/2024

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la Commune de OBERSAASHEIM de la séance du 20 novembre 2024

- 1) Approbation du dernier procès-verbal
- 2) Création d'une forêt alluviale à Obersaasheim et Geiswasser
- 3) Etude de sécurisation des routes départementales
- 4) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2023
- 5) Modification de la longueur de la voirie communale
- 6) Contrat de prestation de services pour la gestion des DT / DICT du réseau d'éclairage public de la Commune
- 7) Détection et géoréférencement du réseau d'éclairage public de la Commune
- 8) Convention de mission d'accompagnement pour la mise en conformité des traitements de données personnelles au RGPD
- 9) Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025
- 10) Contrat de services Bles BL connect
- 11) Divers

<i>Nom et prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
GEBER Marie-Laure	Maire		
HAUMESSER Christian	1 ^{er} Adjoint au Maire		
MELAYE Angéline	2 ^{me} Adjointe au Maire		
CORTIJO Juan	3 ^{me} Adjoint au Maire		
MAYNARD Marlyse	Conseillère municipale	<i>Absente</i>	
COMBRE Rémy	Conseiller municipal		
HILDWEIN Joël	Conseiller municipal délégué		
SCHUBNEL Thierry	Conseiller municipal délégué		
FROMM Christine	Conseillère municipale déléguée		
GUIRA Rita	Conseillère municipale		
ACKERMANN Gérard	Conseiller municipal		
FURLING Magalie	Conseillère municipale		
SPINDLER Camille	Conseillère municipale		

Accusé de réception en préfecture
068-216802462-20241120-01-20-11-2024-DE
Date de télétransmission : 03/12/2024
Date de réception préfecture : 03/12/2024